LA « REDUCTIO AD HITLERUM »

(1994)

Leo Strauss a été le premier à dénoncer sous l'expression de *reductio ad hitlerum* le procédé consistant, parlant de quelque chose ou de quelqu'un, à l'assimiler de façon polémique au nazisme afin de le discréditer durablement. C'est ainsi, écrit Pierre-André Taguieff, que "la vulgate antinationaliste contemporaine applique à l'objet de sa haine la *reductio ad hitlerum*, le réduisant à un inquiétant mélange d'irrationnel et de barbarie. Il en va de même, et ce d'une façon paradigmatique, avec les usages idéologico-politiques du terme “racisme”, qui constitue la base privilégiée, car la plus fortement démonisante du “nationalisme” » (1).

Ce procédé a pris au cours de ces dernières années une extension d'autant plus grande que l'éloignement historique permet, dans une optique de propagande, de donner aux mots une plasticité proportionnelle à leur degré d'indétermination. Ces mots, n'étant plus définis, sont arbitrairement posés comme synonymes. Ne désignant plus rien de particulier, ils peuvent être rapportés à peu près à n'importe quoi, l'absence de rigueur intellectuelle et l'inculture faisant le reste. Des termes génériques comme « nationalisme », « racisme », « antisémitisme », « fascisme », « nazisme », « extrême droite », qui renvoyaient à l'origine à des réalités bien distinctes, en viennent ainsi à former un lexique de mots interchangeables. On crée alors une sorte de trou noir baptisé « nazisme » ou « fascisme », où l'on fait confluer, dans le flou le plus total, n'importe quelle autre référence, afin de discréditer par contiguïté, proximité ou filiation supposée, une série d'opinions dérangeantes, immanquablement dénoncées comme « dangereuses ». La méthode employée est celle du chef de gare : on rattache le wagon « droite » au wagon « extrême droite », le wagon « extrême droite » au wagon « fascisme », on y adjoint le wagon « nazisme » tiré par la locomotive « Auschwitz ». Après quoi, il ne reste plus qu'à faire circuler le train en rase campagne sous le feu des tireurs embusqués.

On pourrait évidemment citer d'innombrables exemples d'application de ce procédé. B.H. Lévy et Zeev Sternhell avaient déjà défendu l'idée que le « fascisme » s'identifie

sans plus avec le rejet conjoint du libéralisme et du marxisme : Mounier, Doriot, de Gaulle, même combat ! Plus récemment, pour discréditer les mouvements écologistes, on a de même fait appel à la thématique « vert-brun » ; pour discréditer les communistes, à la formule « rouge-brun ». Prenant la suite d'innombrables critiques dirigées contre les « écolo-fachos », dits aussi « écolo-pétainistes » (2), Luc Ferry (3), arguant de l'existence sous le IIIème Reich d'une législation sur la protection de la nature et des animaux (et au risque de développer le nazisme chez les adhérents de la SPA), présente ainsi « insidieusement comme continuateurs objectifs du nazisme ceux que le libéralisme occidental laisse insatisfaits, et notamment ceux dont la critique s'est nourrie de l'anticolonialisme et du tiers-mondisme » (4).

La référence aux Grands Ancêtres de 1789 ayant fait long feu, comme en témoigne l'échec des célébrations du Bicentenaire, la *damnatio memoriae* du « fascisme » fournit ainsi une légitimation de rechange, qui forme le filtre général du jugement en même temps que le socle de référence sur lequel s'édifie toute le consensus médiatique et politicien.

L'inconvénient, c'est que cette légitimation ne fonctionne qu'en référence au passé. Les fascismes ont été définitivement défaits en 1945, et le « néonazisme » ne touche guère depuis cette date que des esprits faibles et des marginaux sociaux, têtes brûlées et crânes rasés, plus ou moins rassemblés en groupuscules. Cela fait un « péril » un peu mince. Il est donc nécessaire de grossir cette maigre postérité en y incorporant des récalcitrants et, parallèlement, d'instaurer une mise en scène tendant à faire croire que le passé est toujours présent. Il s'agit, en d'autres termes, de faire croire que le « fascisme » est *toujours là*, afin de pouvoir étendre le discrédit qui s'attache à lui à toutes les formes de pensée qui dérangent. D'où toute une mascarade destinée à conjurer son absence en lui inventant une présence, dans le temps même qu'on prétend y mettre un terme (« plus jamais *ça* ! »).

Les procès Barbie et Touvier, les affaires Bousquet et Papon, la polémique autour du dépôt de gerbe sur la tombe du maréchal Pétain, les anniversaires, les commémorations de toutes sortes, ne sont dans cette perspective que des piqûres de rappel, c'est-à-dire (au risque de lasser une opinion déjà bien indifférente) autant de prétextes pour entretenir l'idée qu'on n'est pas sorti de cette sombre période, qu'elle nous environne toujours de toutes parts, et d'ailleurs qu'on n'en sortira jamais.

En bonne logique orwellienne, il s'agit d'affirmer que le fascisme se « banalise » au moment où tout le monde le dénonce, et de parler sans cesse de Vichy au motif qu'on n'en parle pas. « Nous sommes en train d'assister aujourd'hui à la vaste et tranquille entreprise de réhabilitation globale du pétainisme », déclare très sérieusement Stéphane Zagdanski (5), tandis que d'autres, sur le même ton, affirment que la période de l'Occupation « reste tabou », ou encore que le procès de Vichy « n'a pas eu lieu » (sic). On se retrouve alors dans cette situation grotesque, et même ubuesque, où l'on n'a jamais vu autant de livres, de films, d'articles de toutes sortes consacrés à la dénonciation du nazisme, de Pétain ou de Vichy, au moment même où l'on assure qu'on n'en parlera jamais assez, ce qui amène à dire qu'on n'en parle pas du tout et, à force de répéter qu'on n'en parle pas, à en parler tout le temps.

Bien entendu, pour donner à la dénonciation du « nazisme » tout son pouvoir de légitimation, on s'affaire en même temps à le représenter comme un phénomène unique en son genre : le *jamais vu* par excellence. Il ne suffit plus de dire que le national-socialisme a constitué une dictature détestable, porteuse d'une idéologie parfaitement aberrante, ce qu'il fut assurément, il faut encore qu'il représente, dans l'histoire, une sorte d'incarnation du Mal absolu. De même, de la persécution des Juifs dont les nazis se rendirent coupables, persécution indéniable, abominable, il ne suffit pas de dire qu'elle n'est pas plus acceptable qu'aucune autre persécution. Il faut qu'elle soit, elle aussi, un événement unique, incomparable à tout autre, événement qui n'aurait aucun précédent et qu'on déclare volontiers « indicible », c'est-à-dire indescriptible avec des mots. Ces affirmations, enfin, se doublent d'un chantage implicite : ne pas reconnaître le caractère *unique* de ce régime et de cette persécution reviendrait à en relativiser la nocivité intrinsèque, c'est-à-dire à les « banaliser ».

Une thèse de ce genre laisse songeur. « Traiter de manière péremptoire le judéocide comme d'un événement surnaturel, écrit Arno J. Mayer, le protéger avec obstination de la réalité et se lamenter sans cesse sur lui, ne démontre pas son caractère particulier d'anomalie, et ne le rend pas plus digne pour autant » (6). « Le culte de l'unicité, ajoute Jean Daniel, est dangereux dans la mesure où l'affirmation selon laquelle seuls les Juifs ont été l'objet d'une persécution particulière provoque la question “pourquoi les Juifs ?” On s'expose à se voir répondre, même dans un esprit de sympathie, que les Juifs ne sont étrangers ni aux grandeurs ni aux vicissitudes de leur histoire » (7).

En fait, affirmer le caractère « unique » d'un événement historique revient tout simplement à le sortir de l'histoire. Par définition, l'histoire ne connaît que des événements tous à la fois différents et comparables, et qui ne sont justifiables que comme tels de la recherche historiographique. Soustraire un événement à l'histoire, c'est donc inévitablement le placer à l'enseigne de la pure métaphysique. On sort alors de toute référence à l'humanité. L'unicité du crime renvoie à l'unicité de la victime, qui ne peuvent plus, l'une comme l'autre, s'appréhender selon les catégories humaines. « Oter le privilège de la malédiction, c'est aussi ôter celui de l'élection », remarque encore Jean Daniel (8).

Quant à l'argument de la « banalisation », il se retourne comme un gant. Mettre en garde contre la « banalisation » du nazisme ou de la persécution antijuive dont il se rendit coupable revient en effet à banaliser toutes les autres persécutions, tous les autres massacres. La notion même de « crime contre l'humanité » tend d'ailleurs elle aussi à banaliser tous les autres crimes, à les rendre plus acceptables, plus intégrables dans la réalité quotidienne. Ainsi s'instaure une affreuse hiérarchie de la souffrance qui, à la limite, excuse ou relativise déjà tous les crimes à venir, puisqu'aucun d'eux ne pourra par principe être l'équivalent de celui qu'on a par avance proclamé « incomparable ».

Se pose en outre le problème de la comparaison du nazisme et de son frère-ennemi stalinien. C'est en effet une banalité de rappeler, comme l'a fait François Furet, que « le XXème siècle ne comporte pas qu'un seul type de régime totalitaire, mais deux : le

fascisme et le communisme ». La parenté du régime soviétique et du régime nazi est d'ailleurs un thème classique de réflexion pour la pensée libérale, même si celle-ci, malheureusement, s'en tient en général à des similitudes de forme : police politique, parti unique, persécution d'un « ennemi intérieur », culte de la personnalité, mobilisation des masses, etc. Une telle démarche tend à faire oublier que le nazisme, par son idéologie comme par sa pratique, a d'abord été une *pathologie de la modernité*., c'est-à-dire un héritier, illégitime mais incontestable, de ces mêmes Lumières qu'il prétendait combattre, un « jacobinisme brun » comme l'avait bien compris en son temps un Denis de Rougemont (9).

Le communisme soviétique et le national-socialisme allemand peuvent donc être comparés. Bien des observateurs, d'ailleurs, considèrent que le premier a été *pire* encore que le second, soit du fait de sa durée, soit compte-tenu du nombre de morts qu'il a provoquées, soit encore en raison de la structure même de son emprise sur la société. C'était, on le sait, l'opinion de Soljénitsyne. Le Bulgare Jeliu Jelev estime, lui aussi, que la « variante communiste » des régimes totalitaires « reste la plus perfectionnée et la plus complète de l'histoire et dans les temps modernes ». « Non seulement, ajoute-t-il, les régimes fascistes ont péri plus tôt, mais ils ont été instaurés plus tard, ce qui vient prouver qu'ils ne sont qu'une pâle imitation, un plagiat du régime totalitaire véritable, authentique, parfait et accompli » (10).

Dans le discours public, nazisme et stalinisme ne sont pourtant jamais placés sur le même plan. Un discrédit absolu s'attache au premier, tandis que le second ne fait l'objet, somme toute, que d'une paisible réprobation. Alors qu'aucun fasciste français n'a jamais tenu sur Hitler les délirants discours que les communistes français ont pu tenir sur Staline pendant au moins deux décennies, un ancien nazi est un paria à vie, tandis que l'amicale des anciens staliniens n'a jamais cessé de faire carrière dans l'Université comme dans l'édition. En France, le système du Goulag n'a d'ailleurs jamais été dénoncé qu'avec une vigueur inversement proportionnelle à son degré de réalité : on ne l'a jamais trouvé si « monstrueux » que lorsqu'il commençait à fermer ses portes. Au surplus, la dénonciation de ce système a vite cessé de faire recette. La chute du système soviétique a entraîné l'arrêt immédiat de la critique du stalinisme et de la publication des livres sur le Goulag. Hitler et les camps de concentration nazis, disparus quarante ans plus tôt, ont immédiatement pris le relais.

Ce déséquilibre semble ne pouvoir s'expliquer que par un fait historique décisif, à savoir l'alliance des démocraties libérales et du communisme soviétique pendant la Deuxième Guerre mondiale. Cette alliance a consisté, pour les démocraties, à s'allier avec un totalitarisme pour en abattre un autre. Il en résulte que les deux totalitarismes ne *peuvent* pas être mis sur pied d'égalité, car ce serait faire s'effondrer les bases mêmes de la légitimation de l'ordre politique mondial issu de la victoire de 1945. Qu'une telle alliance ait été ou non justifiée, qu'elle ait été le « bon choix », n'entre pas ici en ligne de compte. Pour les démocraties, elle reste une véritable tunique de Nessus. Et c'est pourquoi, quoi qu'on puisse déjà savoir ou apprendre demain sur le système soviétique, il *faut* que celui-ci reste en-deçà du système nazi. L'« unicité » de ce dernier apparaît alors sous son véritable jour. Ce ne sont pas ses caractères particuliers qui rendent « unique » le

nazisme, c'est parce qu'il faut qu'il apparaisse tel qu'on lui attribue des caractères particuliers.

Révélateur est à cet égard un article récent dans lequel Jean Daniel s'inquiétait des effets, pervers à ses yeux, d'une prise de conscience trop aiguë de la portée du totalitarisme stalinien. « Le nazisme était le mal absolu, écrivait-il. Hitler l'incarnait. A partir du moment où on s'est mis à dire “Hitler = Staline”, tout a changé. Les critères de jugement ont été bouleversés. On est entré dans une nouvelle hiérarchie, dont la logique peut aboutir à la *banalisation* de l'hitlérisme. A partir du moment où le monstre n'est pas unique, il apparaît soudain un peu moins monstrueux. Surtout, cela remet en question un choix fondamental (...) Si Hitler égale Staline, pourquoi choisir l'un plutôt que l'autre ? (...) Si les totalitarismes communiste et nazi sont confondus, pourquoi choisir, même pendant la guerre, l'Union soviétique de préférence à l'Allemagne hitlérienne ». D'où cette conclusion terrible : « Il ne faut pas céder un pouce sur ce terrain, sinon ce sont toutes nos valeurs, toutes nos fidélités, toute notre mémoire qui s'écroulent » (11).

L'argument utilisé est alors celui de la « déviation ». Le système stalinien résulterait d'une simple « perversion » d'un idéal originellement bon, tandis que le système nazi serait le fruit logique d'une idéologie intrinsèquement nocive. « Il ne faut pas confondre un rêve égalitaire, même monstrueusement perverti, avec une ambition avouée de domination raciale », écrivait encore Jean Daniel (12). La distinction, malheureusement, ne reflète qu'un pur jugement de valeur. En outre, si dans un cas (nazisme), on part de la pratique pour discréditer les idées, dans l'autre (communisme), on part des idées pour excuser la pratique. C'est un cercle vicieux.

Le résultat final est un pur manichéisme. Notre époque, qui se croit laïque, s'est trouvée une religion de rechange : la croyance au Mal politique ou idéologique absolu. C'est d'ailleurs l'expression qu'emploie Jean Daniel. Concernant les années quarante, avec l'effet du temps, on aurait pu espérer d'un apaisement des passions une possibilité de mieux comprendre - tenter de comprendre, par exemple, pourquoi des hommes d'une même rigueur morale ou d'un patriotisme également exigeant ont pu adopter des positions aussi rigoureusement opposées. Il n'en a rien été. Bien au contraire : érigée en mythe, projetée en noir et blanc, l'histoire devient *morale* et, du même coup, incompréhensible. Elle ne met plus en présence des forces opposées, avec leurs raisons, bonnes ou mauvaises, mais se transforme en un champ d'affrontement du Bien et du Mal. Les jugements politiques ou intellectuels sont eux-mêmes placés dans la dépendance des jugements moraux, qui ne veulent connaître que des bons et des méchants (opportunistes, purs salauds, persécuteurs-nés, etc.). Parallèlement, on institue des récits sacrés, des révérences obligées, des sujets dont on ne plaisante pas. Après quoi, pour exorciser les « vieux démons », tout un vocabulaire démonologique remonte à la surface. Bref, on nage en pleine métaphysique.

Tout cela s'opère en général au nom de la « mémoire ». Le terme est à la mode : il n'est aujourd'hui question que de « se souvenir » et de « commémorer ». Toute une pédagogie s'y emploie d'ailleurs, avec plus ou moins de bonheur. Le rappel des anniversaires remplace ainsi la capacité d'invoquer l'avenir. Les positions ne se légitiment

plus par un quelconque projet, mais par conformité aux créances que tels ou tels posséderaient sur la « mémoire ».

Cette mémoire n'en reste pas moins fort sélective, d'autant que le passé n'est jamais donné à l'état brut, mais toujours reconstruit rétrospectivement par les acteurs, les témoins ou leurs héritiers. « Malheureusement, le Goulag n'est pas encore oublié », peut ainsi déclarer ingénument Georges Duby (13) ! C'est que la mémoire n'est pas l'histoire. Elle est même parfois le contraire. L'histoire est extérieure à l'événement. Elle n'a de chances d'atteindre à la vérité des faits qu'à la condition de s'en extraire, et c'est pourquoi elle est toujours revisitée. La mémoire, elle, se situe au coeur de l'événement. Elle entretient un souvenir qui, par définition, se doit de toujours rester identique à lui-même. Son affaire n'est donc pas la vérité, mais la fidélité. Or, cette fidélité au passé peut être cause d'une cécité sur le présent. « La gauche se meurt de célébrer son passé au lieu d'y réfléchir », a dit François Furet (14). Une société amnésique est assurément mal partie, mais une société qui passe son temps à « se souvenir » ne vaut pas mieux.

La mémoire, enfin, peut être dangereuse et destructrice. Tel est le cas quand elle est utilisée à des fins immédiates, quand elle est instrumentalisée au service de l'esprit de vengeance ou des polémiques du moment présent. Elle n'est plus alors conservation du souvenir, fidélité au passé, mais simple instrument au service de passions et de fins subjectives. On a vu ce que peut donner l'exacerbation de la « mémoire » dans la guerre civile qui ravage l'ex-Yougoslavie. « Il y a mémoire et mémoire, observe de son côté Arno J. Mayer. Celle-ci peut être source de progrès ou de régression. Mais la plupart du temps elle tire en même temps dans les deux directions, et risque donc de déraper. De plus, la mémoire privilégie l'orthodoxie et le consensus au détriment de la liberté de pensée et de critique. Elle tend à couper court à la discussion plutôt qu'à l'ouvrir et à l'encourager » (15).

Telle qu'elle est entretenue de nos jours, la mémoire porte avant tout aux jugements anachroniques. Sous prétexte d'« antifascisme », on décontextualise, on déshistoricise, on traite le passé comme un perpétuel présent. « Tout jugement qui prend en compte un événement postérieur à celui qui est rapporté constitue un mensonge », écrit fort justement Pierre Monnier (16). La méthode est effectivement mensongère, mais elle est rentable. Elle permet de réécrire l'histoire sous forme d'uchronie et de porter des jugements à l'emporte-pièce sur les attitudes et les opinions sans jamais s'interroger sur le contexte de leur formation ou de leur expression.

« On porte des jugements politiques, aujourd'hui, sur les années vingt et trente, en sachant ce qui est venu ensuite, constate Didier Eribon. Et nous lisons les événements et les comportements selon une vision téléologique de l'histoire, comme si le point d'arrivée était la vérité du point de départ et de la trajectoire. Mais dès qu'on consulte les travaux des historiens spécialistes de cette période, on découvre des situations extraordinairement complexes, où les nuances sont très importantes, où tout bouge, où des individus passent d'un extrême à l'autre... Nos découpages notionnels, les catégories politiques que nous avons en tête ne sont pas pertinents. Notre vocabulaire lui-même est inadéquat. Nous parlons de “fascisme” et nous englobons, sous cette appellation large et

imprécise, aussi bien le national-socialisme allemand que le régime de Mussolini ou la doctrine de Maurras. Or cela ne correspond pas à la réalité historique et, si l'on raisonne de cette manière, on s'interdit de comprendre quoi que ce soit » (17).

Mais l'anachronisme s'élargit le plus souvent en intemporalité pure et simple. Le « pétainisme », le « nazisme », le « fascisme » deviennent alors des étiquettes sans contenu précis autre que leur charge disqualifiante, qu'on peut rapporter à n'importe quel personnage ou à n'importe quelle époque. Le guide des spectacles du *Monde* peut ainsi mentionner la pièce d'Alfred de Musset (mort en 1857), *On ne badine pas avec l'amour*, en l'assortissant de ce commentaire : « Portrait d'un monde à l'image de la France vichyssoise » (sic) (18). Dans un livre récent, Gérard de Puymège fait de même du « pétainisme » une étiquette passe-partout qu'il décerne sans rire à Michelet, Henri Martin, Quesnay, Béranger, Jean-Jacques Rousseau et Gambetta, tandis que Pline et Horace sont décrétés « réactionnaires » et d'Holbach, « hitlérien » (19). Le « fantôme de Pétain », note à ce propos Emmanuel Le Roy Ladurie, « n'en est plus seulement à symboliser, comme cela se doit, quatre ans d'occupation allemande. Il rassemble désormais sous son képi... quatre siècles d'histoire de France, et même deux millénaires du passé de la Gaule, tout ça “pétainiste” de coeur » (20).

Pourquoi dès lors ne pas assigner pour « pétainisme » l'ancien chef de la France libre, le général de Gaulle lui-même, qui, dans une lettre du 12 juin 1945 adressée à Pierre-Henri Teitgen, alors Garde des Sceaux, proposait en matière d'immigration et de naturalisation des étrangers de « limiter l'afflux des Méditerranéens » et de favoriser en priorité les « naturalisations nordiques » (21) ?

La France, au cours de son histoire, a connu bien des guerres civiles. Mais elle a toujours su y mettre un terme, en faisant s'éteindre la haine dans la réconciliation et l'aministie. Henri IV proclame l'édit de Nantes. Louis XVI, montant sur l'échafaud, déclare : « Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français ». Napoléon fait la paix avec les Chouans. Ces époques-là, on l'a bien compris, sont terminées. Désormais, la haine ne doit plus s'éteindre. Elle doit même être soigneusement entretenue. Le 11 avril 1950, six ans seulement après la Libération, un grand résistant, le colonel Rémy, publiait dans *Carrefour* un article intitulé « La justice et l'opprobre », dans lequel il en appelait solennellement à la réconciliation nationale. Un tel article ne pourrait plus paraître aujourd'hui. Sous couvert de pédagogie, ou sous prétexte d'entretenir la « mémoire », on entretient la guerre civile, on remue des rancunes affreuses, on rend les haines inextinguibles.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, une épuration sévère avait pourtant déjà frappé les tenants, réels ou supposés, de Vichy et de la Collaboration. Henry Rousso n'a pas eu tort de rappeler à ceux pour qui le procès de l'Etat français « n'a pas eu lieu » que, « d'après les chiffres les plus récents, [son] bilan statistique est tout sauf négligeable » (22). La seule épuration « sauvage » (assassinats, exécutions sommaires, cours martiales improvisées, règlements de compte inidviduels) a fait entre 10 000 et 20 000 morts, sans qu'aucun des « justiciers », ou peu s'en faut, n'ait jamais été poursuivi. Le bilan de l'activité de la Haute-Cour, des cours de justice, des chambres civiques et des

tribunaux militaires, s'est soldé par l'inculpation de 350 000 personnes, soit près d'un Français sur cent. Les dossiers ainsi ouverts ont abouti à près de 130 000 procès, et un total d'environ 1 500 condamnations à mort furent effectivement exécutées.

Ce bilan est encore insuffisant pour les professionnels de la dénonciation, les spécialistes de la « chasse aux nazis », les organisateurs de safaris-octogénaires, les organisateurs de milices et autres chefs de commandos. S'érigeant eux-mêmes en autant d'« autorités morales », ils exigent une *deuxième épuration*. « Quand par hasard, écrit Alain-Gérard Slama, la rage de juger et de fixer des normes ne trouve pas de victimes à sa portée, on se rabat sur la passé. Comme si l'épuration physique n'avait pas suffi, on s'acharne sur les rares rescapés des tribunaux d'après-guerre, on les érige en archétypes de la commune infamie, on passe au peigne fin les opinions et les consciences, on se complaît à développer partout un sentiment de culpabilité collective, qui a toujours fait l'affaire des vrais criminels » (23).

Extrait de son contexte, déshistoricisé, Hitler devient une réincarnation du « principe d'Amalek », personnage biblique éternisé dans sa malfaisance (Exode 17, 14). Le « fascisme » étant le Mal absolu, contre le Mal absolu *tout* est permis. Quiconque a approché le Mal, quiconque peut lui être assimilé, fût-ce au prix des procédés les plus captieux, est présumé porteur du virus, chaînon d'une contamination diabolique. Et qui parle d'apaisement, de paix civile, de réconciliation est immédiatement dénoncé comme complice. A partir de là, le schéma est simple : pour discréditer un homme, une idée, un mouvement, une école de pensée, il suffit d'accréditer son identification au Mal. La méthode est d'autant plus rentable que, le véritable nazisme ayant *disparu*, l'entreprise est sans le moindre risque. L'« antinazisme » à quarante ans de distance, c'est facile, ça coûte pas cher et ça peut rapporter gros.

A la limite, on peut tuer les représentants du Mal sans commettre d'homicide, puisqu'ils ne sont plus des êtres humains. « Les nazis, explique le rabbin Joseph Sitruk, perdent leur humanité et ne peuvent plus être considérés comme tels. C'est en ce sens que le judaïsme ne véhicule pas un humanisme béat » (24).

Après l'assassinat de René Bousquet, l'ancien secrétaire général de la police de Vichy, qui aurait dû être rejugé pour « crimes contre l'humanité » après avoir été déjà condamné en 1949 à cinq ans de dégradation nationale (peine dont il fut immédiatement relevé pour « services rendus à la Résistance »), son meurtrier a ainsi pu être décrit comme « un homme révolté, épris de vérité et de justice. En un mot : un Juste » (25). Saluant cette « exécution », un certain Jean-René Chauvin rendait également hommage à son auteur en ces termes : « C'est une satisfaction que d'avoir vécu assez longtemps pour assister, enfin, à un acte de justice à l'encontre d'un criminel de guerre ». Et encore : « J'ai beau être contre la peine de mort (sic), en la circonstance, Christian Didier [le meurtrier] a toute ma considération » (26). D'où il ressort qu'on peut être « contre la peine de mort » et faire publiquement l'apologie du crime en considérant un assassinat perpétré de sang froid contre un individu non encore jugé comme un « acte de justice ». Quand on en est là, on a évidemment quitté toute civilisation.

Rien n'illustre mieux cette déshistoricisation, cette assignation de l'événement historique à une métaphysique, que l'abandon, pour certains crimes eux aussi considérés comme « uniques », de la notion de prescription. Dans la tradition séculaire du droit européen, la prescription admet par principe l'action essentielle du temps. Elle constate qu'au bout d'un certain temps, il n'est tout simplement plus possible de juger. Le déni de prescription, au contraire, abolit le temps. Il inscrit le crime dans un éternel présent, sur lequel l'esprit de vengeance possède toujours une créance. « Que l'homme soit délivré de la vengeance », écrivait Nietzsche dans le *Zarathoustra*. Michel Serres a plaidé, lui aussi, pour que « la seule loi universelle et imprescriptible devienne la prescription » : « Pas de monde plus atroce que celui où la nature refoule aux Enfers l'oubli et le pardon » (27). Rapportée aux « crimes contre l'humanité », l'imprescriptibilité (introduite dans le droit français par la loi du 26 décembre 1964) contredit tous les principes traditionnels du droit européen. Elle s'accompagne de la rétroactivité de la loi pénale, de la possibilité d'être jugé deux fois pour le même délit. Sa raison d'être, à l'origine, est de permettre de considérer comme nulles certaines formes de légalité. L'avocat général Marc Domingo, auteur de l'acte d'accusation dressé contre René Bousquet, explique : « La conscience universelle incarnée dans le droit naturel devait prévaloir sur les données du droit positif interne... » (28).

Mais bien entendu, en dénonçant « Vichy », fourre-tout de toutes les propagandes et de toutes les passions, on veut avant tout faire oeuvre actuelle. A travers le procès d'individus souvent peu recommandables, on met en accusation toute une époque, toute une « idéologie » redéfinie selon les impératifs du jour. Du recours à l'histoire, on attend, comme au billard, des effets de rebond. Subsidiairement, on espère en finir avec une certaine France, une certaine idée de la France. Sans oublier l'Eglise, qui doit, une fois de plus, prononcer son mea culpa.

B.H. Lévy avait déjà donné le ton en affirmant que « c'est toute la culture française (...) ce sont nos plus chères traditions françaises qui, une à une, témoignent de notre ancienneté dans l'abjection » et en appelant à traquer ce « vieux fond de purulence » dissimulé « au coeur même de la pensée française » qui fait de la France « la patrie du national-socialisme en général » (29). (On admirera la portée de cet « en général »). Des considérations analogues, quoique moins radicales, ont été émises par Zeev Sternhell et, plus récemment, Tony Judt, notamment à propos d'*Esprit* et d'Emmanuel Mounier (30). Dans cette optique, l'amour de la France traditionnelle est à lui seul déjà suspect. « Le fascisme commencerait, au fond, avec la valse musette et l'amour du saucisson », a pu ironiser Jean-François Kahn (31).

Concernant la période de l'Occupation, comme l'a bien vu Paul Yonnet (32), c'est à partir des années soixante-dix qu'un « mythe noir » a commencé à remplacer le « mythe blanc ». A l'image d'une France héroïque et intensément résistante s'est substituée celle d'une France collaboratrice et complice des persécutions antisémites. Le mythe de la « France raciste » contre la « France antiraciste » (dite aussi « des droits de l'homme ») prolonge aujourd'hui ces deux images, la promotion des immigrés s'accompagnant d'une dépréciation de principe de la société d'accueil, qu'on représente comme repliée sur elle-même, grevée du poids de ses traditions et de son histoire, c'est-à-dire comme une

société que l'immigration aurait pour fonction de « regénérer ». Dans les deux cas, c'est la majorité des Français, celle qui ne fut ni résistante ni « collabo », et qui n'est aujourd'hui ni « raciste » ni « antiraciste », qui est implicitement placée dans le camp du Mal absolu.

Les tribunaux eux-mêmes sont appelés à sanctionner cette nouvelle façon de voir. La loi sur la liberté de la presse, votée en 1881, proclamait dans son article 1er : « L'imprimerie et la librairie sont libres ». Cela signifiait qu'aucune pensée, aucune opinion ne pouvait être réprimée pour elle-même (seuls étaient sanctionnés les abus, tels les délits de diffamation et d'injure) et qu'aucune catégorie de personnes liées par des convictions religieuses, philosophiques ou autres, n'était censée faire l'objet d'une protection particulière. Cette législation s'est maintenue inchangée pendant près d'un siècle.

Les choses commencent à changer avec la loi du 1er juillet 1962, dite « loi Pleven », qui institue les nouveaux délits d'injure et de diffamation « raciales », ainsi que de « provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence ». Ces délits, qui méritent assurément d'être sanctionnés, ne sont malheureusement pas définis avec précision, ce qui autorise les interprétations les plus extensives et les plus flexibles. Ecartant l'exigence de tout élément de preuve matérielle et rendant par définition impossible l'invocation de faits justificatifs, « cette loi réprime en fait les sentiments et les opinions » (33).

Un nouveau pas est franchi avec la loi Gayssot du 30 juin 1990, qui interdit de contester publiquement la réalité des crimes contre l'humanité tels qu'ils furent définis en 1945-46 par le tribunal des vainqueurs réuni à Nuremberg. Cette loi a ceci de remarquable qu'elle n'a cessé d'être dénoncée par les observateurs les moins suspects de « fascisme ». Pierre Vidal-Naquet souligne d'ailleurs qu'elle a fait « contre elle l'unanimité des historiens » (34). Jacques Toubon, à l'Assemblée nationale, l'a qualifiée de « loi stalinienne » et y a vu « un pas vers le délit d'opinion » (35). L'historien Jean-Pierre Azéma la juge « inutile », car « il n'y a pas lieu d'avoir une histoire d'Etat imposée par l'Etat » (36). Madeleine Rebérioux, président de la Ligue des droits de l'homme, estime « incorrect et scandaleux que la justice dise la vérité en histoire » (37). « Est-il du rôle des lois de corriger les moeurs ?, a écrit Philippe Boucher. Est-il du rôle des lois de rectifier la pensée ? (...) Si un tel projet de loi n'est pas une hypocrisie, il est une illusion. S'il n'est pas né des circonstances, il le paraît. Si ses rédacteurs sont sincères, ils semblent opportunistes (...) Il y a de l'Eglise dans tout cela ; de celle qui, incapable de prouver qu'elle avait raison, fulminait que l'adversaire avait tort par nature » (38). Annie Kriegel parle d'une loi « d'inspiration strictement communiste (...) une loi indigne d'une démocratie faisant davantage confiance à ses principes qu'au maniement de la répression et de l'interdit » (39). « La loi Gayssot ne me plaît pas, ajoute Alain Minc. Les lois de défense de la liberté marquées du sceau du plus stalinien des communistes, cela me paraît toujours un peu bizarre » (40). « C'est l'application pure et simple, en France, de l'ancien Code pénal soviétique », conclut Me Wallerand de Saint-Just (41).

A une époque où, « peu à peu, les historiens ont reconnu l'illusion qu'il est vain d'espérer atteindre à l'objectivité » et où « l'histoire ne s'affirme plus comme science », mais redevient plutôt « ce qu'elle était au XIXème siècle, au temps de Michelet : un genre

littéraire » (42), les tribunaux se voient donc confier le soin de dire le vrai en matière historique. Le juge devient le substitut de l'historien et, de fait, l'auxiliaire des associations ou des groupes habilités à le saisir. La vérité historique se confond avec une vérité judiciaire éventuellement susceptible d'appel ou de cassation. Parallèlement, les juges sont l'objet de pressions politico-médiatiques intenses. On attend d'eux qu'ils prononcent les peines que les faiseurs d'opinion exigent. Ceux qui passent outre sont livrés aux insultes, aux calomnies, sans même être défendus par leur ministère. La plupart se taisent. Par peur.

Critiquée de toutes parts, la loi Gayssot n'en est pas moins appliquée avec une grande rigueur, et nul ne songe apparemment à l'abroger. Elle frappe essentiellement les auteurs « révisionnistes », que leurs adversaires préfèrent appeler « négationnistes ». Ceux-ci ne contestent ni la réalité de la déportation ni celle d'une persécution des Juifs sous le IIIème Reich, mais ils pensent pouvoir affirmer que cette persécution ne visait pas au génocide et que les chambres à gaz n'ont pas existé. Ils ont fait valoir leurs arguments dans des livres, des brochures, des articles. Avoir ainsi exprimé leurs raisons, ou leurs déraisons, leur a valu d'être dénoncés publiquement comme des ennemis du genre humain. Certains ont été agressés, battus, vitriolés, démis de leurs fonctions, condamnés à de lourdes amendes et à des peines de prison ferme (43). La loi leur interdit en outre de chercher à justifier leurs positions devant les tribunaux, ce qui reviendrait à « réitérer le délit ». Certains pensent cependant que les sanctions qui les frappent devraient encore être aggravées (44).

Interdit sur certains sujets, le « révisionnisme » est en revanche admis sans problème lorsqu'il s'agit de mettre en doute l'existence d'une culture indo-européenne (45), de nier ou de relativiser les génocides vendéen et ukrainien, ou encore de discuter du chiffre des victimes du stalinisme (46). Après avoir reconnu que les guerres de Vendée ont donné lieu à des « atrocités injustifiables », François Lebrun pose ainsi la question : « Faut-il pour autant les utiliser aujourd'hui de façon manichéenne, afin de magnifier les victimes et de jeter l'exécration sur les bourreaux, vrais ou supposés ? » (47). C'est également en référence à la Vendée que l'historien Jean-Clément Martin déclare : « Ce n'est pas un progrès de remplacer des visions idéologisées de l'histoire par d'autres (...) Notre histoire n'est pas à juger avec des valeurs simplistes et démagogiques, mais à assumer dans sa complexité et dans son foisonnement (...) Il n'y a pas de progrès historique sans révision régulière des connaissances et nouvelles mises à l'épreuve » (48). Ajoutons qu'il n'est pas interdit en France de nier l'existence de Dieu.

« Derrière tout cela, écrit Patrick Simon à propos de la loi Gayssot, se profile en fait un danger plus grave encore : celui du tabou. Ce qui va de soi n'a pas besoin de s'exprimer sous forme de règle. En interdisant aux Français d'exprimer des opinions fausses, cette loi fait courir le risque de donner à ces opinions fausses une importance qu'elles n'avaient jamais eue jusque là, car elle peut provoquer un abcès de fixation » (49).

Il est évident que, dans un tel climat, bien des propagandes finissent par se détruire elles-mêmes. On en a eu récemment un bel exemple avec les films sur l'Occupation réalisés par Claude Chabrol (*L'oeil de Vichy*) et Jean Marboeuf (*Pétain*), films qui, après

avoir donné lieu à de longs débats médiatiques, se sont d'ailleurs soldés par de francs échecs commerciaux.

Les intentions des cinéastes étaient pourtant claires. Pour le producteur du film de Marboeuf, « le pétainisme, c'est la filiale française de Hitler ». Pour Claude Chabrol, Pétain est, « de bout en bout, un personnage ignoble » et une « ordure absolue ». On ne saurait donc a priori soupçonner leurs oeuvres de complaisance. Las ! A propos de *Pétain*, film réalisé selon la méthode éprouvée du *docu-drama*, à mi-chemin de la reconstitution historique et du récit romancé, *Le Monde* (7 mai 1993) parle de « mauvais film », d'« évocation sans profondeur du régime de Vichy », et même d'« objet inquiétant ». Explication : « A force de vouloir souligner combien la situation est confuse, le film entrebaîlle toujours la circonstance atténuante du moindre mal ». On comprend que le réalisateur n'a pas été capable de trouver *seulement* des circonstances aggravantes. De même, à propos de *L'oeil de Vichy*, Jean Daniel, dans *Le Nouvel Observateur*, trouve que « c'est très dénonciateur »... mais pas encore assez. Constitué de documents d'époque, le film aurait en particulier le tort de s'étendre « avec complaisance sur la barbarie soviétique et la nécessité de la combattre ». « Dans ces conditions, écrit Jean Daniel, pourquoi le spectateur d'aujourd'hui, si on le laisse seul, si on ne l'accompagne pas (sic), ne se demanderait-il pas si les dix mille volontaires de la Légion française antibolchévique n'étaient pas les héros précurseurs du grand combat ? » (50). L'idée que parler de cette « barbarie » était précisément le seul moyen de faire comprendre pourquoi des Français avaient résolu de s'engager dans la LVF, n'est ici même pas envisagée. Chabrol se voit en fait accuser de n'avoir pas assez *orienté* le spectateur, de ne pas lui avoir assez dit ce qu'il fallait penser, de ne pas lui avoir montré assez clairement où était le Diable. *L'Evénement du jeudi* (4 mars 1993) lui pose d'ailleurs cette question, qui mériterait de figurer dans une anthologie de la mauvaise foi : « Dans votre film, il n'y a presque pas de commentaires. Pourquoi ce parti pris ? » (sic). Le « parti pris », désormais, c'est de ne pas en avoir. Vouloir comprendre, c'est déjà être complice.

Bon nombre de choses, en effet, deviennent dans ces conditions parfaitement incompréhensibles. Que les collaborationnistes de la zone Nord, par exemple, aient pu constamment reprocher au gouvernement de Vichy sa « mollesse » et son « anglophilie ». Ou bien que, de tous les pays d'Europe occupés par la Wehrmacht, ce soit en France, heureusement, que l'on a enregistré le pourcentage le moins élevé de morts par rapport à la population juive de septembre 1939 : 25 % contre 44,4 % en Belgique, 60 % en Hollande, 85 % en Pologne. Ce ne sont là que des exemples parmi d'autres.

Toute la Deuxième Guerre mondiale, avec son long cortège de malheurs et de drames, de massacres et de morts de toutes sortes, est en fait ramenée à l'affreuse persécution antijuive. Celle-ci devient le point focal de l'histoire contemporaine, voire le pivot central de l'histoire humaine (un judéocentrisme philosémite se subtituant alors au judéocentrisme antisémite). Les Français se voient rétrospectivement reprocher d'avoir eu sous l'Occupation d'autres préoccupations, comme le marché noir, les bombardements ou le sort des prisonniers. Paul Yonnet parle à cet égard d'« hyperesthésie aux persécutions juives » et de « concentration consensuelle du regard sur le génocide ». « Le jugement sur la politique de Vichy, écrit-il, est centré sur la politique raciale - le jugement historique,

assimilé à un jugement moral, est obnubilé par la politique raciale ; la politique raciale de Vichy, menée grâce à une passivité ou une indifférence des Français, est dite “participation à la solution finale” ; celle-ci est dite l'événement majeur de la Seconde Guerre mondiale (le reste de l'entreprise nazie est rendu aux dimensions d'une ambition guerrière banale) » (51).

Du fait de cette « hyperesthésie » liée à la politique nazie de persécution raciale, toute réserve, toute remarque critique paraissant viser « les Juifs », ou certains d'entre eux, ou encore la politique suivie par l'Etat d'Israël, est prise comme preuve flagrante ou comme aveu d'« antisémitisme », tout « antisémitisme » étant interprété comme désir de légitimer de nouvelles persécutions ou de rouvrir les camps. Au risque de créer un abominable *refoulé*, on institue alors un nouveau critère universel de jugement dont on prétend qu'il doit s'imposer à tous les autres.

En matière littéraire, tout particulièrement, il est désormais entendu que le seul critère du jugement est de savoir quelle a été l'attitude des écrivains pendant la dernière guerre et, plus généralement, de savoir s'ils ont ou non été « antisémites ». Cela vaut aussi bien sûr pour des auteurs morts depuis des siècles : on a déjà censuré Molière (*L'avare*), et l'on ne joue plus *Le marchand de Venise* de Shakespeare ! L'oeuvre est jugée au prisme d'une biographie réduite à ses détails les plus contestables. « Les plus grandes pensées (Heidegger), les oeuvres d'art les plus novatrices (Rimbaud) sont appréciées en fonction de ce que de savants inquisiteurs veulent bien retenir de positif ou de négatif dans les biographies des auteurs. L'histoire, la littérature, la philosophie, sont devenues des places de Grève que les media et l'opinion hérissent de piloris et de gibets » (52). Ce qui n'empêche d'ailleurs pas, le Mal exerçant toujours une sulfureuse fascination, qu'une sorte de curiosité malsaine se crée autour des auteurs « maudits », donnant ainsi naissance, d'abord à un déluge de publications, ensuite à de nouveaux débats où se mêlent une sombre attirance et des rumeurs de « scandale ». Ainsi se trouve parfois assuré en librairie le succès posthume de ceux qu'au même moment, les médias refusillent tous les jours.

« En ce moment, écrit Patrick Besson, on reproche beaucoup aux éditeurs de promouvoir les écrivains français qui furent inquiétés à la Libération - mais c'est simplement que la plupart des écrivains français furent inquiétés à la Libération (...) Cela dit, il est cocasse d'entendre certains critiques se plaindre de la promotion qu'on fait à ces gens politiquement douteux, alors que c'est Camus et pas Drieu La Rochelle qu'on étudie à l'école, que Sartre est en Pléiade tandis que Chardonne n'est même plus dans le Livre de poche, que le nom de Céline est imprononçable dans tous les dîners où il n'y a pas Sollers, qu'on ne peut pas dire que Brasillach a écrit un magnifique *Corneille* sans passer pour un nazi, que Léon Daudet a dû attendre un demi-siècle avant qu'on puisse relire la totalité de ses pamphlets, et que c'est seulement trente-cinq ans après la mort de Guitry qu'on trouve enfin ses oeuvres en prose dans les librairies ! » (53).

Dans ce contexte fleurissent les questions les plus absurdes. Fallait-il publier le *Journal* de Drieu ? A-t-on le droit de lire les *Lettres de prison* de Lucien Rebatet ? Peut-on être à la fois un écrivain de talent, voire de génie, et avoir des idées contestables ? Le

pacifiste Jean Giono est-il ou non « l'initiateur du retour à la terre prôné par Pétain » (54) ? Que penser de Simenon maintenant qu'on sait, grâce à la biographie que lui a consacré Pierre Assouline, qu'il commit dans sa jeunesse, entre juin et octobre 1921, quelques articles antisémites et que son frère fut un haut dignitaire du rexisme (55) ?

Célébré pendant la guerre à Vichy comme à Londres, par la Révolution nationale comme dans le maquis, Charles Péguy est exécuté par Henri Guillemin avant d'être réhabilité par Alain Finkielkraut, en attendant qu'un nouveau larron le précipite à nouveau dans la trappe. « L'idéologie touristique, observe Finkielkraut, fait aujourd'hui passer pour fasciste tout ce qui s'oppose à elle ; c'est le destin de Péguy, c'est le destin de beaucoup d'autres penseurs » (56). « On ne sait plus lire les livres, les oeuvres, ajoute Didier Eribon, sans les rapporter aux opinions politiques, réelles ou supposées, de leurs auteurs » (57).

Le cas de Céline est exemplaire. Il avait été question, il y a quelque temps, de classer la maison que l'écrivain occupa jusqu'à sa mort à Meudon. Cela ne manqua pas d'émouvoir quelques éminents censeurs. Des pressions s'exercèrent sur la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de l'Ile-de-France, qui l'amenèrent à revenir sur sa décision au motif que l'auteur de *Voyage au bout de la nuit* a produit des « écrits douteux ». « Cessons l'hypocrisie ! écrira Jacques Henric. Reconnaissez, vertueuse citoyenne DRAC - et faites-le savoir haut et fort - qu'en France, comme aux Etats-Unis, on ignore les oeuvres pour ne porter désormais qu'un jugement moral sur le comportement idéologico-politique des écrivains et des artistes (...) Que la très officielle DRAC en convienne et que dans le même mouvement d'asainissement moral qui lui tient à coeur, elle procède au plus vite à des déclassements de maisons d'écrivains célèbres et qu'elle débaptise des rues portant indûment leur nom. Puis-je signaler à notre implacable justicière quelques uns de ces trublions *no-correct* ayant tenu, eux aussi, des propos plus que “douteux” (insultes aux femmes, à la démocratie, apologie de la peine de mort, racisme, antisémitisme...). Déboulonnons les plaques et prévenons de fâcheux classements : *out* Balzac, Baudelaire, Claudel, Giraudoux, Flaubert, Ronsard, Châteaubriand, Voltaire, Huysmans, Degas, Aragon, Artaud, Genet, Eluard, Miller, Jouhandeau, Picasso, Blanchot, Sartre... Elle a du pain sur la planche, notre incorruptible DRAC » (58).

Elle en a d'autant plus qu'à peu près les trois-quarts des grands personnages de l'histoire et de la littéraire ont déjà été, à tort ou à raison, accusés d'« antisémitisme », à commencer par Luther, saint Augustin, Shakespeare, Dostoïevsky, Flaubert, Balzac, Stendhal, de Gaulle, Soljénitsyne, Bertrand Russell, Gustav Jung, Martin Heidegger, Arthur Koestler, Simone Weil, George Orwell, Emile Zola, Arnold Toynbee, Maxime Gorki, Bertolt Brecht, Cioran, Mircea Eliade, Henry Miller, Paul Bourget, Maurice Barrès, Henry de Montherlant, Charlkes Dickens, Paul Morand, Sacha Guitry, Jack London, H.G. Wells, Agatha Christie et tant d'autres.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Alors que le cas Céline semblait réglé, survient un autre auteur qui, dans un livre qui fait quelques remous, entreprend de sauver Céline en le décrivant comme « juif ». Céline juif ? Dans la table classificatoire des positions pour et contre Céline, cette case-là restait inoccupée. Qu'à cela ne tienne, Stéphane Zagdanski

s'y installe pour annoncer sa découverte, à savoir que Céline avait compris « de manière géniale qu'être un grand écrivain, c'était nécessairement être du côté du judaïsme » (59). La prémisse étant ainsi posée, le reste s'ensuit de manière imparable : ce qui n'est pas « du côté du judaïsme » étant « nécessairement » dépourvu de talent, et Céline ayant indéniablement du talent, c'est donc seulement par inadvertance qu'il a fricoté avec le Mal. Preuve complémentaire : « Les points de suspension céliniens correspondent à l'absence de point final biblique et talmudique » (60). Car le point final, on n'y avait pas encore pensé, est tout-à-fait antisémite, tout comme d'ailleurs, nous signale le même auteur, « la bibliophilie est à la lettre une passion antisémite » (sic), car elle « s'oppose directement à une conception juive de la glose discordante, conception shylockienne selon laquelle les livres ne valent pas tant leur pesant d'or que leur pesant de chair... faite verbe évidemment » (61). Evidemment. D'où la conclusion en forme de manifeste : « Lecteur, la guerre est déclarée (sic), il faut choisir son camp (re-sic). Non pas : Céline ou les Juifs, mais : Céline, les Juifs et la littérature, ou bien le reste du monde ».

On l'aura compris, toutes ces contorsions ridicules s'ordonnent autour d'un seul et même thème : le devoir de « lecture militante », qui est très exactement le type de lecture que recommandait le nazisme, auquel rien n'était plus étranger que la théorie de « l'art pour l'art » ou la prise en considération du seul talent. « Vouloir juger une oeuvre selon des critères sociaux qui lui sont extérieurs, écrit Jean-Marie Rouart, ne peut que conduire à en trahir le sens véritable. A fortiori quand l'oeuvre n'est pas récente, car on veut à tout prix la juger sur l'aune de critères actuels, ce qui constitue une incohérence chronologique (...) Seul le talent doit être pris en compte et il faut à tout prix éviter de tomber dans cette confusion entre la littérature et la morale. Ignorer cette précaution élémentaire conduit tout droit à la dérive américaine du *politically correct* : la critique littéraire se transforme en une sorte de tribunal civique qui porte au pinacle des écrivains médiocres au nom de la conformité de leurs idées » (62).

La « dérive » en question est en fait bien entamée. Devoir de « lecture militante » et « antifascisme » démonologique se conjuguent pour légitimer l'absence de rigueur intellectuelle, l'injure systématique, la diffamation pure et simple.

On peut ainsi, comme B.H. Lévy, présenter Emmanuel Mounier comme « pétainiste », et même comme « fasciste », bien que le fondateur d'*Esprit* ait été arrêté et condamné à un an de prison par le régime de Vichy. On peut, comme Michel Polac, qualifier Léon Daudet de « mort qui pue » et dire de François Broche, lauréat 1971 du Prix littéraire de la Résistance, qui a eu le tort de lui consacrer une biographie, qu'il a « de l'avenir dans le prochain Commissariat aux questions juives de Le Pen » (63). On peut, comme Isac Chiva, traiter le grand historien des religions Mircea Eliade de « polygraphe médiocre » (64) ou, comme Daniel Dubuisson, présenter son oeuvre comme « un système mystique, antisémite, agraire et archaïsant, dans lequel on retrouve, à peine voilés (sic), les principes élitistes des vieilles métaphysiques mêlés aux obsessions idéologiques et aux mythologies des penseurs fascistes des années trente » (65).

D'Ezra Pound, qui manifesta une sympathie active pour le fascisme mussolinien, on peut écrire sans état d'âme, non seulement que son « aveuglement » le conduisit à « se

vautrer dans le fumier nazi », mais encore que « les trois-quarts de son oeuvre sont aujourd'hui totalement illisibles », car « non seulement il pensait mal, mais il écrivait presque aussi mal » (66). De Pierre Drieu La Rochelle, on peut dire que son *Journal* est, non seulement « honteux et affligeant », mais « d'une nullité littéraire et intellectuelle incroyable » (67). D'Ernst Jünger, qu'il fut un « hobereau ultra » qui « facilita l'arrivée de Hitler au pouvoir » (68) ! Du défunt colonel de La Rocque, qui termina la guerre de 14-18 avec trois blessures et neuf citations, qu'il se réclamait (sic) « de la droite la plus vile et la plus veule » (69) !

On peut écrire froidement qu'en Allemagne, le « renouveau de l'idéologie néo-nazie a été facilité, sinon encouragé » par des hommes politiques comme Helmut Kohl et Richard von Weizsäcker, ou par des médias comme le *Spiegel* et la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (70). On peut même fournir au racisme nazi une explication raciale, sinon raciste, en expliquant qu'« Auschwitz ne pouvait être accompli que par les Allemands. Pas seulement les nazis, comme on aimerait trop souvent le croire, mais l'Etat allemand, choisi et voulu par les Allemands (...) Oui, seul le peuple allemand avec son caractère national alliant l'inhumaine imbécillité de l'obéissance prussienne (...) à une bestialité intérieure... » (71).

On peut enfin, tout simplement, dire n'importe quoi. Décrire, à dix reprises, *L'Action française* des années trente comme un « hebdomadaire », dans un livre qui se propose par ailleurs de fusiller Brasillach une seconde fois (72). Citer Charles Péguy, tué sur le front en 1914, parmi les écrivains qui continuèrent après 1940 à publier « sous la botte de l'occupant allemand » (73). Affirmer sans sourciller que Martin Heidegger adhérait « à une conception biologisante et raciste de l'homme » (74). Prétendre sans honte que Céline alla sous l'Occupation « jusqu'à poser très sérieusement (sic) sa candidature au Commissariat général aux questions juives » (75). Ou encore déclarer qu'Oswald Spengler fut « l'un des théoriciens qui a inspiré (sic) la doctrine nationale-socialiste expliquant l'histoire par les races », dans un ouvrage « sérieux » où une photo censée reproduire la couverture de l'édition allemande de 1921 des *Protocols des Sages de Sion* présente en réalité celle d'un livre de Hermann L. Strack dénonçant l'antisémitisme (76) !

Des exemples de ce genre (on pourrait en remplir un livre entier) permettent de toucher la contradiction majeure qui affecte la *reductio ad hitlerum*. Cette contradiction réside dans le fait qu'on ne cesse de dénoncer de « fasciser » ou de « nazifier » à tout bout de champ, au moment même où l'on proclame que le nazisme est un phénomène « unique » qu'il ne faut surtout pas « banaliser ». Or, il n'y a pas moyen d'y échapper, puisque le recours au passé n'est qu'un moyen de mettre en oeuvre des stratégies actuelles : pour être un outil de délégitimation absolu, il faut que le « nazisme » soit le Mal absolu, mais plus on délégitime et plus on va à l'encontre du but recherché, qui supposait précisément de ne pas comparer l'incomparable.

Le fait est en tout cas que les mêmes qui s'indignent qu'on puisse « banaliser » les crimes hitlériens, ont une égale propension à voir Hitler partout. Car, c'est bien connu, Kadhafi c'est Hitler, Khomeiny c'est Hitler, Saddam Hussein c'est toujours Hitler, et l'on ne manquera pas demain de trouver encore d'autres candidats pour leur faire endosser

l'uniforme. Parallèlement, tandis que l'ancien chef du IIIème Reich poursuit ainsi sa brillante carrière, ce sont tous les mots-repères, historiquement connotés par un rapport à l'hitlérisme, qui sont à leur tout extraits de leur contexte d'origine pour être instrumentalisés dans le présent. Tous ces termes, « Munich » (un « comportement munichois »), « Weimar » (un « nouveau Weimar »), « Nuremberg », « Auschwitz », « Yalta », « Anschluss », etc. deviennent autant de formules stratégiques servant à orienter le jugement, à favoriser des glissements d'interprétation, des transferts de légitimation ou d'illégitimation renvoyant toujours aux mêmes thèmes : « *ça* recommence », « on a déjà vu *ça* », « plus jamais *ça* », etc. Au moment de la guerre du Golfe, par exemple, on n'a pas manqué de souligner que la « Blitzkrieg » des Alliés « antimunichois » avait empêché Saddam-Hitler de réaliser l'« Anschluss » du Koweit. La campagne antiserbe sur le thème : « La purification ethnique, ça ne vous rappelle rien ? » participe de la même manoeuvre. Sarajevo devient « le ghetto de Varsovie », la guerre en Bosnie « la guerre d'Espagne », Milosevic c'est Hitler, et la « purification ethnique » c'est la « solution finale ». Ce qui a conduit Max Gallo à se demander, très justement, si l'on voulait « brûler Belgrade comme on l'a fait de Berlin ou de Dresde » (77).

Jouant sur des réflexes conditionnés, ce recours polémique au passé pour distribuer les bons et les mauvais points, donne lieu à des réincarnations permanentes, à des recylages de rôles (Hitler, Mussolini, Churchill, etc.) fondés sur des parallèles historiques consternants d'inculture. Dans une surenchère frénétique, on s'embourbe dans les comparaisons les plus insensées et les plus contradictoires. La guerre d'Espagne, la remilitarisation de la Rhénanie, l'invasion des Sudètes, etc. sont pris dévotement comme illustrations de rigueur, toutes plus obsolètes les unes que les autres. Dire que la vérité n'y trouve pas son compte serait une litote, puisque le procédé, masquant ce que les situations nouvelles ont de nouveau, les rend du même coup *incompréhensibles*. Mais là encore, il ne s'agit nullement de comprendre, mais de prononcer des verdicts moraux, tout en faisant croire que le nazisme, mort et enterré, est toujours « renaissant » - ce qui implique, bien sûr, d'organiser de « nouveaux Nuremberg ». « Ces clichés à usages multiples se révèlent très pratiques, remarquent Eric Conan et Jean-Marc Gonin, quel que soit le terrain » (78). Etre « très pratiques », c'est en effet tout ce qu'on leur demande.

Impulsée par des malins et systématisée par des naïfs, la *reductio ad hitlerum* apparaît alors clairement pour ce qu'elle est : un procédé où le « nazisme » ne joue qu'un rôle de prétexte. « Le personnage calamiteux que fut Hitler est bien commode, écrit P.A. Gloor : son action désastreuse est invoquée sur un mode stéréotypé, avec psittacisme, pour bloquer toute discussion ; également pour pousser doucement vers l'oubli d'autres crimes contre l'humanité (notamment le génocide *complet*, au XIXème siècle, du peuple tasmanien, commis par de bons Anglo-Saxons). On assiste donc à la formation, symptomatique sur le plan psycho-sociologique et sociopolitique, d'un souvenir-écran » (79).

Mais ce « souvenir-écran » ne rend pas seulement aveugle sur l'histoire actuelle, qu'il reconduit systématiquement à des formes passées. Il rend aussi passif devant les dangers bien réels du temps présent, qu'il fait opportunément oublier en agitant des fantômes. Dans le passé, la dénonciation du Diable fut souvent pour l'Eglise un moyen

d'amener les fidèles à mieux accepter leur sort. Le « nazisme » et le « fascisme » sont aujourd'hui les Diables qu'on emploie pour *détourner l'attention* des nouvelles formes de totalitarisme marchand dont la société de l'anonymat de masse, du « bonheur » obligatoire et de l'omniprésence de l'argent, menace l'humanité.

Alain de Benoist

1. « L'antiracisme en crise. Eléments d'une critique réformiste », in Michel Wieviorka (éd.), *Racisme et modernité*, Découverte, 1993, p. 367.

2. Cf. par exemple Michel Onfray, « Les babas cool du Maréchal », in *Le Nouvel Observateur*, 7 mai 1992, pp. 94-96.

3. Luc Ferry, *Le Nouvel ordre écologique*, Grasset, 1992.

4. Jean Chesneaux, « Entre nature et modernité », in *La Quinzaine littéraire*, 16 octobre 1992, p. 23.

5. *Globe-Hebdo*, 9 juin 1993.

6. « Les pièges du souvenir », in *Esprit*, juillet 1993, p. 46.

7. « Pour que le 16 juillet ait un sens », in *Le Nouvel Observateur*, 8 juillet 1993, p. 38.

8. Ibid.

9. « L'inspiration est *la même*. Même esprit centralisateur ; même obsession de l'unité-bloc ; même exaltation de la nation considérée comme missionnaire d'une idée ; même sens des fêtes symboliques... » (Denis de Rougemont, *Journal d'Allemagne*, Gallimard, 1938, p. 55 ; cf. aussi l'appendice III, « Les Jacobins en chemise brune », pp. 86-92).

10. *Le fascisme, Etat totalitaire*, Rousseau, Genève 1993, pp. 14-15.

11. « Ne pas jouer avec la mémoire », in *Le Nouvel Observateur*, 20 mai 1993, pp. 58-59.

12. Ibid., p. 59.

13. *L'Humanité*, 18 mars 1993.

14. *Le Nouvel Observateur*, 25 février 1993.

15. Art. cit., p. 48.

16. *Les pendules à l'heure*, Flambeau, Châtillon-s/Chalaronne 1992, p. 10.

17. *Faut-il brûler Dumézil ? Mythologie, science et politique*, Grasset, 1992, p. 18.

18. *Le Monde*, 4 février 1993.

19. Gérard de Puymège, *Chauvin, le soldat-laboureur. Contribution à l'étude des nationalismes*, Gallimard, 1993.

20. « Tous derrière Chauvin ? », in *Le Nouvel Observateur*, 8 juillet 1993, p. 96.

21. « Sur le plan ethnique, il convient de limiter l'afflux des Méditerranéens et des Orientaux qui ont, depuis un demi-siècle, profondément modifié la composition de la population française. Sans aller jusqu'à utiliser, comme aux Etats-Unis, un système rigide de quotas, il est souhaitable que la priorité soit accordée aux naturalisations nordiques (Belges, Luxembourgeois, Suisses, Néerlandais, Danois, Allemands). On pourrait envisager une proportion de 50 % pour cet élément » (cité in *Population*, 6, 1992, pp. 1458-1459).

22. « L'épuration a-t-elle atteint ses objectifs ? », in *Libération*, 13 juillet 1993.

23. *L'angélisme exterminateur. Essai sur l'ordre moral contemporain*, Grasset, 1993, p. 26.

24. *Tribune juive*, 4 mars 1993.

25. Pierre Lurçat, in *Le Chroniqueur*, 7 juillet 1993.

26. *Rouge et vert*, 2 juillet 1993.

27. *Le Tiers-instruit*, François Bourin, 1991, pp. 213-215. Cf. aussi les articles publiés par Gilbert Comte dans *Le Monde* des 29-30 mai et 24-25 juin 1979 ; et Gilbert Collard, *J'irai plaider sur vos tombes. Entretiens avec Bernard Pascuito*, Michel Lafon, 1993.

28. *Libération*, 3 juin 1993, p. 37.

29. *L'idéologie française*, Grasset, 1981, pp. 61, 92 et 125.

30. Tony Judt, *Un passé imparfait. Les intellectuels en France, 1944-1956*, Fayard,

1992. Cf. à ce sujet Jean-Marie Domenach, « Un inquisiteur mal informé », in *Commentaire*, été 1993, pp. 404-408.

31. *L'Evénement du jeudi*, 4 février 1993, p. 16.

32. *Voyage au centre du malaise français. L'antiracisme et le roman national*, Gallimard, 1993.

33. Me Wallerand de Saint-Just, « La liberté d'expression existe-t-elle en France ? », in *La Nef*, février 1993, p. 26.

34. « Qui sont les assassins de la mémoire ? », in *M*, mai-juin 1993, p. 88.

35. *Journal officiel*, 22 juin 1991.

36. *Passages*, mai 1993, p. 69.

37. « L'histoire face aux tribunaux », in *Passages*, juin 1993, p. 35.

38. *Le Monde*, 31 mars 1990.

39. *Le Figaro*, 25 mai 1993.

40. *Tribune juive*, 25 février 1993, p. 8.

41. Art. cit., p. 27.

42. Georges Duby, *Le Monde*, 26 janvier 1993, p. 2.

43. En décembre 1992, une revue mensuelle (*Le Choc du mois*), qui avait publié une interview avec un auteur « révisionniste », a été condamnée solidairement avec ce dernier à 373 000 F d'amende et de dommages-intérêts, pour une phrase jugée condamnable par le ministère public. Une autre revue (*Lectures françaises*) a été citée en justice au seul motif d'avoir indiqué l'adresse d'une publication « révisionniste » frappée d'une « interdiction de publicité ». Ce qui n'empêche pas *Libération* (6 janvier 1993) d'affirmer que la loi Gayssot « n'a jamais été appliquée ».

44. « Je suis pour qu'on quadruple les amendes actuelles », a récemment déclaré le député UDF Jean-Pierre Pierre-Bloch (*Tribune juive*, 24 juin 1993). Me Charles Korman, président de la fédération de Paris de la Licra, souhaite des peines pénales plus lourdes « pour éviter ces éternelles comparutions devant le tribunal qui ont pour effet de faire de la publicité à Faurisson » (*Tribune juive*, 17 décembre 1992, p. 23). Me Bernard Jouhanneau, avocat de la Licra, s'affirme « persuadé, n'en déplaise aux défenseurs inconditionnels des belles idées démocratiques, qu'il faut poser des limites à la liberté d'expression » (ibid.).

45. En France, cette contestation est la spécialité du fantaisiste Jean-Pierre Demoule, à qui *L'Histoire* accorde régulièrement une tribune, et dont un chercheur du laboratoire de physique statistique de Normale supérieure, Y. Pomeau, disait récemment, à propos d'un débat sur une éventuelle présence des Indo-Européens dans la Vallée des Merveilles, qu'« en polémiquant comme il le fait, J.P. Demoule tombe dans le travers qu'il dénonce véhémentement, celui de l'affaiblissement des règles méthodologiques » (*La Recherche*, janvier 1993, p. 68).

46. Dans un livre qui a longtemps fait autorité (*The Great Terror. Stalin's Purge of the Thirties*, New York 1968), Robert Conquest évaluait à plus de cinquante millions de morts le coût humain de la répression politique en Union soviétique, dont trois à quatre millions pour les seules années 1937-38. Les premières estimations faites sur la base des documents officiels, aujourd'hui accessibles aux chercheurs, semblent en fait établir que pendant toute la période stalinienne, soit de 1934 à 1953, le total des morts dans les camps a été d'environ un million, auxquels s'ajoutent 86 000 morts en prison entre 1939 et 1951 et près de 800 000 exécutions de « contre-révolutionnaires » entre 1921 et 1953 (dont 687 000 en 1937-38). Le bilan total de la répression et des grandes purges de la période stalinienne s'établirait donc entre 2 et 2,5 millions de victimes. Les archives montrent par ailleurs que, contrairement à une opinion répandue, les Soviétiques d'origine russe, bélorusse, allemande et polonaise, étaient surreprésentés dans la population pénitentiaire par rapport à leur proportion dans la population générale, tandis que ceux d'origine ukrainienne et juive étaient sous-représentés. Cf. J. Arch Getty, Gàbor T. Rittersporn et Viktor N. Zemskov, « Victims of the Soviet Penal System in the Prewar Years : A First Approach on the Basis of Archival Evidence », à paraître in *American Historical Review*.

47. « Guerre de Vendée : le massacre des Lucs a-t-il eu lieu ? », in *L'Histoire*, décembre 1992, pp. 72-73.

48. *Le Monde*, 29 juin 1993.

49. *La main invisible et le droit*, Belles Lettres, 1992, p. 42.

50. « Lettre à Claude Chabrol », in *Le Nouvel Observateur*, 4 mars 1993, pp. 38-39.

51. « Sur la crise du lien national », in *Le Débat*, mai-août 1993, p. 143.

52. Alain-Gérard Slama, op. cit., p. 26.

53. *Paris-Match*, 4 mars 1993.

54. *Globe-Hebdo*, 2 juin 1993.

55. Pierre Assouline, *Simenon*, Julliard, 1992. Jean-Paul Enthoven ajoute que le père de Maigret « fut si souvent publié dans les journaux de la Collaboration qu'on le surnomma “J'écris partout” » (*Le Nouvel Observateur*, 17 septembre 1992, p. 112), tandis

qu'en Italie *La Repubblica* (17 septembre 1992, p. 35) le présente en ces termes : « antisémite, compromis avec l'extrême droite, ennemi du progrès, amateur de prostituées » !

56. « Péguy : la force de l'événement », in *Trente jours*, novembre 1992, p. 71.

57. Op. cit.

58. *Art Press*, juillet-août 1992.

59. *Globe-Hebdo*, 3 mars 1993.

60. Stéphane Zagdansk,i, *Céline seul*, Gallimard, 1993, p. 82.

61. Ibid., p. 22.

62. « L'écrivain métamorphosé », in *Lu*, septembre 1992.

63. *L'Evénement du jeudi*.

64. « A propos de Mircea Eliade. Un témoignage », in *Le Genre humain*, novembre 1992, p. 90.

65. « Métaphysique et politique. L'ontologie antisémite de Mircea Eliade », ibid., p. 117.

66. André Clavel, in *L'Evénement du jeudi*, 31 décembre 1992.

67. Pierre Vidal-Naquet, in *Politis*, janvier 1993, p. 84.

68. Michel Polac, in *L'Evénement du jeudi*, 10 décembre 1992.

69. Pierre Bergé, in *Globe-Hebdo*, 19 mai 1993.

70. Michel Soudais, « Les apprentis sorciers », in *Politis*, 3 juin 1993.

71. Pierre Weill, in *Le Quotidien de Paris*, 23 avril 1993, p. 15.

72. Michel Laval, *Brasillach ou la trahison du clerc*, Hachette, 1992.

73. François Granon, in *Télérama*, 24 juin 1992.

74. Jean Lacoste, in *La Quinzaine littéraire*, 16 juin 1993, p. 20.

75. Daniel Lindenberg, « Le national-socialisme aux couleurs de la France », in *Esprit*,

p. 209. Cet article est suivi d'un texte sur *Bagatelles pour un massacre* déjà paru en mars 1938 dans *Esprit*, qui est attribué à Emmanuel Mounier... alors qu'il fut écrit par Jeanine Roy !

76. *L'art dégénéré. Une exposition sous le IIIème Reich*, Jacques Bertoin, 1992, pp. 21 et (photo) 25.

77. « La capitulation de la raison », in *Le Monde*, 15 janvier 1993.

78. « L'histoire recommence-t-elle ? », in *L'Express*, 11 mars 1993, p. 76. Les auteurs soulignent que « l'histoire bégaie rarement » et que « les simples faits démentent la thèse du remake ». Ils citent également Joseph Rovan : « Moins les gens connaissent l'histoire, plus ils y trouvent de références. Le recours à l'analogie est le propre de ceux qui savent peu » (p. 80).

79. « L'eugénique : quelques réflexions et rappels », in *Cahiers de sexologie clinique*, 1992, 111, p. 40.